

FORUMS ARCHIVES MAG MOBILE NEWSLETTERS RECHERCHE ABONNEZ-VOUS

FINANCES LOCALES

Baisse des dotations : ce que dit le rapport parlementaire censuré

Publié le 05/02/2016 • Par Cédric Néau • dans : [A la Une](#) [finances](#) [Actu experts](#) [finances](#) [France](#)



Nicolas Sansu, député-maire de Vierzon et rapporteur de la commission d'enquête © Patricia Marais

Le député Nicolas Sansu, rapporteur de la commission d'enquête parlementaire sur l'impact de la baisse des dotations, a publié sur son site la très grande partie de son rapport rejeté par la commission en décembre. Il apporte peu d'éléments nouveaux sur le constat et les effets à court terme. Il met toutefois en lumière quelques pistes de rééquilibrage et d'amortissement à moyen terme.

Nicolas Sansu ne voulait pas que son rapport reste lettre morte. Le député (Front de gauche) du Cher – et rapporteur de la commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur l'impact de la baisse des dotations sur le bloc communal – vient de mettre en ligne sur son site sa **contribution** « se fondant uniquement sur les auditions ouvertes au public lors des travaux de cette commission, ainsi que des données publiques », précise-t-il.

La commission d'enquête ayant en effet rejeté ce rapport mi-décembre, **suite à un profond désaccord de méthode entre le rapporteur et son président, le député socialiste de l'Ariège, Alain Fauré, le texte n'était pas publiable dans son intégralité, sous peine de poursuite pénale.** Le député du Cher et maire de Vierzon a tout de même expurgé 145 pages des 175 du texte initial, non sans préciser dans sa version, les passages « censurés ».

À LIRE AUSSI [Débat : la baisse des dotations, contrainte ou opportunité ?](#) Premium

Comme Alain Fauré le lui reprochait, la première partie du rapport de Nicolas Sansu est un commentaire sur la décision gouvernementale de faire financer une part du pacte de responsabilité par les collectivités par le biais d'une « baisse accélérée de la fiscalité des entreprises », compensée en partie par une baisse des dotations d'Etat aux collectivités. Ce qu'Alain Fauré a désigné comme une « imposture », qui justifiait selon lui à elle seule la censure du rapport, s'apparente en fait à un vague hors-sujet d'une dizaine de pages, dilué dans une compilation de constats et d'analyses déjà bien connues des associations, experts en finances locales et praticiens.

Mise à part ce chapitre, et un autre sur des considérations macro-économiques assez éloignées du sujet, le rapport indique que les dizaines d'heures d'auditions, les voyages sur place et les analyses des spécialistes n'ont pas été inutiles. Selon la synthèse de ces travaux, il apparaît que l'investissement local a été victime de trois facteurs négatifs concomitants :

- un cycle électoral au plus bas ;
- un contexte institutionnel flou à l'origine d'un contexte attentiste. Les réformes territoriales donnent si peu de visibilité aux élus qu'ils en sont « tétanisés », note le rapport ;
- un nombre trop limité de leviers permettant d'amortir une chute « trop forte et trop rapide » des recettes de fonctionnement a poussé les élus à agir sur l'investissement, pour ne pas trop dégrader l'épargne brute, et sur les subventions, principalement aux associations.

Articuler baisse des dotations et péréquation

Le rapport reprend tout de même d'une phrase une remarque du directeur de la DGCL, Bruno Delsol, portant sur la responsabilité des collectivités dans la hausse continue et incontrôlée de leurs dépenses de fonctionnement, reprenant ainsi une antienne de la Cour des comptes, qu'aime reprendre à demi-mot Christian Eckert, secrétaire d'Etat au Budget.

Ce dernier devrait également apprécier au moins un passage de ce texte. Le rapporteur regrette l'uniformité de la contribution au redressement des finances publiques (CRFP) du bloc communal, « en dépit de l'extrême diversité des situations locales ». Le secrétaire d'Etat au Budget, souhaitait également voir dans la loi de finances apparaître une disposition permettant d'introduire une certaine progressivité dans la CRFP, mais qui n'a pas été retenue. **La réforme de la DGF** devait d'ailleurs permettre d'intensifier la péréquation entre les communes, mais sa mise en œuvre a été retardée d'un an.

En conséquence, les dispositifs actuels de péréquation, même intensifiés, s'avèrent insuffisants à rendre homogène l'impact de la baisse des dotations sur le bloc communal : « il est impossible de traiter le bloc communal comme un tout, en vue de déterminer si la baisse de la DGF est, ou non, supportable pour les communes et si celles-ci peuvent ajuster leur budget à la marge », conclut le rapport dans sa première partie.

Vos formations en Ressources Humaines

LES FORMATIONS **la Gazette**

Newsletter

Recevez chaque semaine l'actualité des collectivités locales par e-mail

DERNIÈRES OFFRES D'EMPLOI

- Ville de Essarts-le-Roi**
Responsable du Service Financier H/F
Yvelines
- Ville de Moissy-Cramayel**
Gardien de police municipale (H/F)
Seine-et-Marne, ÎLE-DE-FRANCE
- VILLE DE MONTMORENCY**
CHARGÉ(E) DE GESTION FONCIÈRE H/F
Val-d'Oise, ÎLE-DE-FRANCE
- Métropole Rouen Normandie**
d'exploitation Eclairage Publics (EP) – Signalisation Lumineuse Tricolore (SLT) H/F
Seine-Maritime, HAUTE-NORMANDIE

[TOUTES LES OFFRES D'EMPLOI](#)

TÉLÉCHARGER L'APPLI!

la Gazette

En savoir plus

Télécharger dans l'App Store | DISPONIBLE SUR Google play

Mots-clés

Thèmes abordés • [Dotation](#) • [Finances locales](#) • [Service public](#)

UNIVERS SANTÉ PRO

Santé des dirigeants : la grande enquête

1
COMMENTAIRE
RÉAGIR

f
t
in
G+

🖨️

Trois leviers potentiels à actionner

La commission parlementaire s'est fixée comme objectif de mettre en évidence les effets immédiats de la baisse des dotations sur les finances des collectivités, mais également à moyen terme, afin de déterminer les marges de manœuvre possibles et leur pertinence. Or ce jeu de prévision-évaluation est loin d'être simple, dans la mesure où les outils utilisés par les collectivités sont aussi différents que peut l'être leur situation financière. Nicolas Sansu retient néanmoins trois marges de manœuvres, mais toutes à portée limitée et longues à mettre en œuvre :

- agir sur les dépenses de fonctionnement et notamment sur les charges de personnel ;
- optimiser la gestion en parallèle avec la montée de l'intercommunalité ;
- améliorer et moderniser, voire réduire des services publics de proximité.

Les dépenses de fonctionnement

« La potion sera amère », prévient Nicolas Sansu. Parmi les « coups de rabot » nécessaires, figurent en premier ceux sur la masse salariale que les collectivités pratiquent déjà de

1
COMMENTAIRE
RÉAGIR

f
t
in
G+

🖨️

manière « frustrée » ou « subtile ». Mais selon les premières évaluations, le « compte n'y est pas », d'autant que les marges de manœuvre diffèrent selon les collectivités et selon l'existence de stratégie de gestion prévisionnelle de l'emploi, « que toutes les grandes collectivités devraient posséder. Malheureusement, ce n'est pas le cas » regrette Françoise Larpin, associée et directrice nationale secteur public local de KPMG, auditionnée par la commission.

Plus largement, les élus qui n'ont pas manqué de se plaindre du poids des normes dans leurs dépenses contraintes, se tournent massivement vers les économies de gestion comme Patrice Bessac, maire PCF de Montreuil (Seine-Saint-Denis), qui a détaillé devant la commission les coupes franches déjà effectuées par ses homologues Séquano-dionysiens allant de « 3 à 5 % sur les dépenses prioritaires et jusqu'à 15 % pour les dépenses d'activités non rigides ».

Le levier intercommunal

« La mutualisation est désormais utilisable à des fins d'économies », se félicite l'auteur du rapport. Le phénomène initié avec la constitution des syndicats dans les années 80 n'avaient pas une finalité financière, mais de service. Le paradigme est aujourd'hui

1
COMMENTAIRE
RÉAGIR

f
t
in
G+

🖨️

renversé. Or, les intercommunalités ont acquis beaucoup de retard dans ce domaine aussi bien au niveau du personnel, que des achats ou du management, rappelle le texte. Des gains d'efficience sont possibles, mais « non instantanés », « encore modestes » et résultants d'une démarche « exigeante » et coûteuse à mettre en place. On ne serait être plus mesuré.

Les services publics locaux

La question sur l'avenir de la qualité des services publics est posée par Nicolas Sansu, délaissant un dogmatisme facile – même s'il se méfie presque par nature du vocable de rationalisation – mais appelle, en bon élu local, à l'optimisation de la gestion par des « outils variés de modernisation » à actionner « pour améliorer le rapport bénéfice/coût de la fourniture des services publics ».

En d'autres termes, c'est bientôt l'heure de gloire des contrôleurs de gestion, des cadres et des managers montés en compétence et capables d'apporter des évaluations et analyses en amont du service. Pour l'Afifgèse, auditionnée à travers l'un des membres de son conseil d'administration, Luc-Alain Vervisch, cette optimisation passe aussi par la généralisation de la comptabilité analytique, seule capable « d'identifier clairement le coût des services ».

Toutefois, le rapporteur de la commission parlementaire ne voit pas comment éviter à terme la réduction des services publics, soit par réduction simple, soit par l'introduction de politiques tarifaires plus sélective.

RÉFÉRENCES

[La contribution de Nicolas Sansu](#)

RÉAGIR

f
t
in